Image not found or type unknown

Prime annuel suite accident travail

Par **mecano01**, le **25/10/2018** à **21:56**

bonsoir
cela fait 26 ans que je reçois une prime annuel et dernièrement je suis en accident de travail depuis un an et m'a prime ma était supprimer l'année dernière,il n'y a pas eu d'accord avec mon patron pour obtenir cette prime il me l'a donner de son propre grès en a t'il le droit
en attente de votre réponse
cordialement

Par **P.M.**, le **25/10/2018** à **22:00**

Bonjour,
Il faudrait connaître l'intitulé de cette prime et savoir si d'autres salariés ayant les mêmes conditions de travail la perçoivent...

Par **mecano01**, le **25/10/2018** à **22:19**

bonsoir
sur le bulletin de salaire il y a écrit prime annuel .je l' reçois car je suis a la maintenance dans une scierie et je travail quand les autre ouvrier sont en vacances au mois d'août et a noël.il y a d'autre ouvrier qui la reçoivent aussi .
cordialement
JP

Par **P.M.**, le **25/10/2018** à **23:03**

Dans ce cas, si d'autres salariés la perçoivent, elle pourrait avoir les caractéristiques d'un usage que l'employeur ne peut pas interrompre brusquement…
Pour qu'elle ne vous soit pas due pendant un arrêt consécutif à un accident de travail, il faut que toutes les absences soient traitées de la même manière...

Par **mecano01**, le **26/10/2018** à **07:38**

bonjour
je vous remercie pour votre réponse et vous souhaite une bonne journée
cordialement
PJ

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés